
PLAN D'ACTION

PASS'FILIÈRES FORÊT-BOIS Île-de-France

2014 > 2017

- 5 Mai 2014 -



FRANCILBOIS

info@francilbois.fr

SOMMAIRE

PILIER A GOUVERNANCE	3
ACTION A1 FRANCÎLBOIS	4
Animation du Plan d'Action au service de la filière régionale	
ACTION A2 FRANCÎLBOIS	6
Structuration et développement de l'Interprofession	
PILIER B RESSOURCE	10
ACTION B1 CRPF	11
Coordonner les acteurs sur la mobilisation de bois au travers des stratégies locales de développement forestier (SLDF).	
ACTION B2 FRANCÎLBOIS	14
Conforter et développer une filière Bois Energie en cohérence avec les enjeux régionaux de développement durable	
ACTION B3 ONF	18
Développer des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux régionaux de développement durable	
PILIER C DEMANDE	22
ACTION C1 FRANCÎLBOIS	23
Promouvoir la construction bois en Ile de France	
ACTION C2 Amorçage : FRANCÎLBOIS	26
Valoriser les usages du bois local pour susciter la demande	
ACTION C3 CNDB	30
Valorisation des projets d'avenir exemplaires en bois construction en IDF – Prix de la construction bois	
PILIER D COMPETITIVITE	34
ACTION D1 Amorçage : FRANCÎLBOIS	35
Redéployer des actions de formation adaptées aux professionnels du bois de construction en IDF	
ACTION D2 Amorçage : FRANCÎLBOIS	38
Trophées de l'innovation	
ACTION D3 Institut Technologique FCBA	41
Développer le transfert de technologie pour les entreprises de la filière bois et de l'ameublement en région Ile-de-France	

Porteur de Projet	FRANCÎLBOIS
Pilier A	Gouvernance - Améliorer l'efficacité et la cohérence des moyens d'animation de la filière régionale Forêt Bois IDF

Objectifs

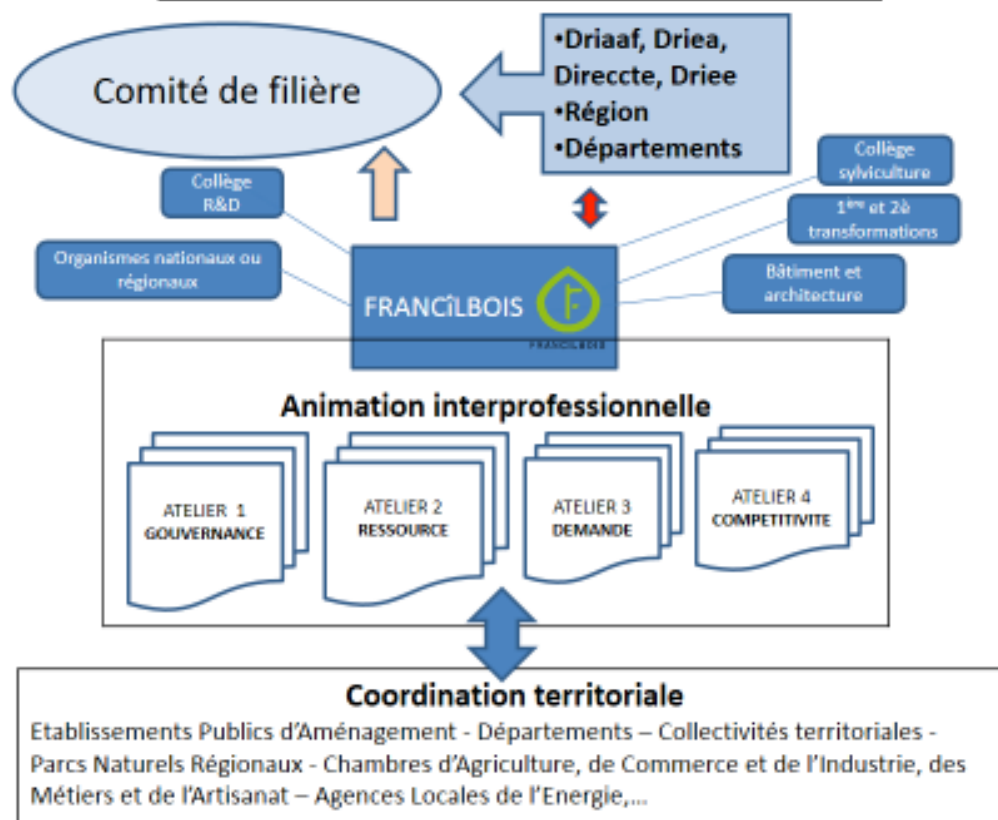
Améliorer la gouvernance ainsi que les conditions d'animation de la filière Forêt Bois IDF afin de permettre de dynamiser et de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés

Descriptif de l'action

Deux actions :

- Action A1 : Animation du Plan d'Actions au service de la filière régionale Forêt Bois
- Action A2 : Structuration et développement de l'Interprofession FRANCÎLBOIS

Pilotage de la filière régionale forêt bois IDF



Porteur de Projet	FRANCÎLBOIS
Action A1	Animation du Plan d'Action au service de la filière régionale

Objectifs

L'objectif général est l'animation du Plan d'actions au service de la filière régionale Forêt Bois IDF (étape 3 du PASS'Filières) afin d'assurer une mise en œuvre efficace et cohérente des actions et de maintenir une dynamique collective et transversale. Une action d'animation qui associe étroitement FRANCÎLBOIS aux autres porteurs d'actions, CRPF, ONF, CNDB, FCBA, ...

Cette animation sera déclinée en 3 volets, à savoir la coordination et le suivi global des actions du programme d'action sous l'autorité du Comité de Filière, l'animation d'ateliers thématiques Forêt Bois, et la coordination des déclinaisons territorialisées de certaines actions.

Descriptif de l'action

1. Pilotage et suivi du plan d'action

Il est proposé au Comité de Filière (mis en place en avril 2013, au lancement des travaux du « PASS'Filières Forêt Bois ») de devenir l'instance de pilotage de la filière.

Le Comité de Filière a pour vocation de piloter et de veiller à la mise en œuvre et au suivi de l'ensemble des actions du PASS'Filières. Il assurera également l'évaluation annuelle des actions et proposera les ajustements nécessaires.

Pour ce faire, le Comité s'appuiera sur l'Interprofession en tant que structure porteuse du PASS'Filières.

Ainsi FRANCÎLBOIS organisera pour le compte du Comité : les sessions, le calendrier, les outils d'animation et de suivi des actions ainsi que le *reporting* auprès des différents financeurs et partenaires.

Le Comité de Filière est actuellement composé d'une centaine d'acteurs. Sa composition est jointe en annexe, elle sera amenée à évoluer autant que de besoin.

Le Comité de Filière au moins une fois par an.

Le « comité de pilotage restreint » (auto-constitué des financeurs et des porteurs d'action) continuera à se réunir, à chaque fois qu'apparaîtront des besoins spécifiques nécessitant un pilotage plus rapproché.

2. Ateliers thématiques

L'objectif est de faire évoluer les ateliers de travail thématiques mis en œuvre durant la réflexion d'émergence du programme d'action vers des Ateliers Régionaux Forêt Bois permanents dont FRANCÎLBOIS aura en charge l'animation (coordination des pilotes des différents ateliers, coordination des intervenants, logistique, ...).

Ainsi il est proposé de mettre en place les 4 ateliers suivants :

- Atelier 1 « GOUVERNANCE »,
- Atelier 2 « Mobilisation de la RESSOURCE »,
- Atelier 3 « Actions en faveur de la DEMANDE »,
- Atelier 4 « COMPETITIVITE des entreprises : Innovation – Formation »

L'atelier Gouvernance fixera avec FRANCÎLBOIS les règles de fonctionnement (composition, convocation, fréquence, ...) des ateliers régionaux, sous l'autorité du Comité de filière.

Ces ateliers sont un lieu de discussions et d'échanges précieux entre partenaires qui ont tous confié leur besoin de maintenir les liens établis lors des premiers ateliers réunis lors de la phase de diagnostic. Les ateliers seront également force de proposition, pour reconduire et faire évoluer le programme de chaque action, année après année.

3. Coordination Territoriale

Compte-tenu de la nécessité de portage de certaines actions (bois-énergie, bois-construction notamment) au niveau territorial, l'objectif est d'intégrer au niveau local les animations de projets sur l'ensemble des thématiques par des relais territoriaux organisés.

Par ailleurs une subsidiarité territoriale des actions d'animation interprofessionnelles au niveau des différents territoires de l'IDF devra être organisée dans le cadre de conventions tripartites Financeurs, FRANCÎLBOIS, et acteurs du territoire concerné (Départements, collectivités, PNR, structures professionnelles départementales, chambres consulaires,...).

Deux niveaux d'intervention sont envisagés :

- a. Intégrer les moyens disponibles au sein des territoires dans une logique concertée d'animation de la filière
- b. Focaliser les démarches d'animation sur des projets territoriaux pilote afin de favoriser l'émergence de filières locales sur le Bois Energie (Pays, PNR, ...), le Bois Construction (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, SEM, ...), la gestion forestière (CRPF, ...).

Porteur de Projet	FRANCÎLBOIS
Action A2	Structuration et développement de l'Interprofession

Objectifs

Transformer, structurer, et développer l'Interprofession pour en faire un véritable outil d'animation, de réflexion et de propositions au service de la filière Forêt Bois d'Ile de France

Ce pilotage pourra également s'exercer dans le cadre des prochains PPRDF (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier) et CPER (Contrat de Plan Etat Région).

Descriptif de l'action

La structuration et le développement de l'Interprofession progressent fortement depuis la fin d'année 2013. Ainsi, un nouveau Conseil d'administration a été désigné ; il a élu un nouveau président. Une réforme des statuts permet désormais l'adhésion directe des acteurs de la filière, et non plus seulement au travers les élus de leurs fédérations professionnelles.

Une première campagne d'adhésions, en préparation, doit assurer l'autofinancement nécessaire à FRANCÎLBOIS.

1. Conforter la structuration interne de l'interprofession :

- Assurer conformément aux statuts de l'Interprofession les réunions de l'Assemblée générale, du Conseil d'Administration, du Bureau ;
- Réalisation et diffusion des documents : rapport moral, rapport d'activité, rapport financier ;
- Mener une campagne d'adhésion auprès des différents acteurs ;
- Se doter de nouveaux outils :

Des moyens humains (et donc financiers) lui permettant d'assurer ses missions d'animation et de mise en œuvre des projets. Pour compléter la structure permanente initiale (Le délégué général et son secrétariat), l'embauche de deux ingénieurs est programmée avant le mois de juin : 1 ingénieur en charge principalement de l'action C1 « Prescription Bois » et 1 ingénieur thermicien, en charge principalement de l'action B2 en faveur de la filière Bois Energie, dans un premier temps puis des actions en faveur de la rénovation thermique par la suite.

Des outils de communication : essentiellement des outils numériques, site internet, newsletter périodique, annuaire (d'abord en ligne, puis imprimé, si publicité).

2. Lui permettre de réaliser ses missions d'Interprofession :

- Organiser, développer des **rencontres professionnelles**,
- Animer le réseau des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des prescripteurs du Bois dans la Construction**,
- Renforcer la collaboration** avec l'ADEME, l'ARENE et l'ensemble des acteurs de la filière **Bois Energie**
- Prendre en charge l'amorçage des actions prioritaires jusqu'à ce qu'elles trouvent leurs « porteurs »** : voir plus loin les actions C2 (Valoriser l'usage des feuillus), D1 (Recensement et enquête sur l'offre et le besoin de formations, initiale et continue, des entreprises) et D2 (Trophées de l'innovation, Appel à projet bois local, stratégie interrégionale).

Contributeurs

Etat, Région, Interprofession, Conseils Généraux, PNR, Collectivités territoriales locales (CC, CA, ...), autres partenaires régionaux et nationaux de la filière.

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

Bénéficiaire(s)

L'action de structuration de l'Interprofession profite à tous les acteurs de l'Interprofession et plus largement à l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière.

Moyens à mettre en œuvre

	2014 (9 mois à partir de Mars 2014)	2015	2016
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Délégué Général à temps complet (animation) • 1 assistante administrative et comptable à temps complet à compter du 1 juillet 2014 (soutien à l'organisation logistique) • 1 ingénieur bois et 1 thermicien au titre des actions C1 (prescription bois) et B2 (Bois énergie), mais également pour l'animation générale de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Délégué Général • 1 assistante administrative et comptable • 1 ingénieur bois • 1 thermicien 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Délégué Général • 1 assistante administrative et comptable • 1 ingénieur bois • 1 thermicien
Moyens de communication	Campagne d'adhésion, développement Site Web, base de données BDD, Newsletter, Annuaire	Colloque/Rencontres de la filière régionale.	Edition d'un annuaire de la filière (à partir de l'annuaire déjà mis en ligne.
Autres moyens	Coûts externes liés aux actions d'animation et de coordination, notamment : locations de fichiers, locations de salles, Editions thématiques, frais d'agence web.	Coûts externes liés aux actions d'animation et de coordination, notamment : locations de fichiers, locations de salles, Editions thématiques, frais d'agence web.	Coûts externes liés aux actions d'animation et de coordination, notamment : locations de fichiers, locations de salles, Editions thématiques, frais d'agence web.

Plan de financement prévisionnel A1 et A2

DEPENSES			
	2014	2015	2016
Frais de personnel	67 500	107 100	109 242
Autres coûts internes	38 415	46 667	48 409
• Loyer	14 040	19 094	19 476
• Ass. RC	3 375	4 590	4 680
• Exp comptable	4 500	4 590	4 680
• Fournitures	3 000	3 000	3 120
• Déplacements	6 750	6 000	6 000

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

• Missions, réceptions	2 250	3 060	3 120
• Dotations amortiss.	2 500	3 333	3 333
• charges financières	2 000	3 000	4 000
Coûts externes	57 700	29 600	32 600
• Location fichiers	5 000	-	-
• Location salles	2 700	3 600	3 600
• Editions	4 800	6 000	9 000
• Agences Web, BDD	45 000	20 000	20 000
TOTAL DEPENSES	163 615	183 367	190 251

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Autofinancement	50 000	65 000	75 000
• Cotisations	40 000	55 000	65 000
• Prestations	10 000	10 000	10 000
Europe : Le FEADER sera sollicité pour 2015 et 2016	-	-	-
Région IDF	60 000	50 000	40 000
Etat	25 000	25 000	25 000
• DRIAAF (sollicité)	20 000	20 000	20 000
• DIRECCTE (sollicité)	5 000	5 000	5 000
Conv. territoriales	33 615	43 367	50 251
TOTAL RECETTES	163 615	183 367	190 251

Calendrier de réalisation

2014 • 2015 • 2016

Résultats visés et attendus

A1 Animation du Plan d'Actions au service de la filière

L'animation de filière vise à faciliter écoute et dialogue constructif entre toutes les parties prenantes de la filière (les entreprises, les associations, les élus, les organisations professionnelles, citoyennes, environnementales, ...), par une mise en réseau des acteurs, une information continue sur la mise en jeu du plan d'action, le partage des outils de veille écologique, économique, réglementaire.

- Réunion et animation d'un Comité de filière (au moins) par an
- Réunion et animation de chacun des quatre ateliers thématiques
- Signatures de conventions entre l'interprofession et les filières territoriales (via les départements, établissements publics d'aménagement, agences locales de l'énergie, chambres consulaires, etc...

A2 Structuration et développement de l'interprofession

L'interprofession est un outil de développement voulu et mis en place par une filière. Ainsi le rôle de FRANCILBOIS est d'être le support d'actions et de campagnes collectives. L'interprofession a une obligation d'efficacité et doit :

- constituer un portefeuille d'adhérents directs (et plus seulement élus professionnels)
- mettre en place une équipe professionnelle (3 puis 4 permanents)

Indicateurs de suivi et modalités d'évaluation

- Nombre de participants aux comités de filières et ateliers thématiques ; diffusion des comptes rendus.

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

- Nombre et qualité des projets animés sur les territoires et conventions territoriales
- Nombre d'adhérents directs à FRANCÎLBOIS
- Nombre de consultation du site internet
- Nombre et qualité des outils créés au service de la filière

FICHES ACTIONS PILIER B : RESSOURCE

Réf. action	Porteur de projet	Action
B1	CRPF	Coordonner les acteurs sur la mobilisation de bois au travers des stratégies locales de développement forestier (SLDF).
B2	FRANCÎLBOIS	Conforter et développer une filière Bois Energie en cohérence avec les enjeux régionaux de développement durable
B3	ONF/ FRANCÎLBOIS	Développer des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux régionaux de développement durable

Le deuxième pilier stratégique « Gestion durable et concertée de la ressource forestière » s'appuie sur les éléments du diagnostic suivants : une diversité de forêts, une forêt de feuillus de bonne qualité mais sous contraintes, une multifonctionnalité de la forêt difficile à concilier.

Les 3 actions prioritaires qui en découlent (Stratégies locales de développement forestier, Filière bois énergie, Communication en faveur de la mobilisation) doivent notamment permettre la mobilisation nécessaire vers le bois énergie, l'éventuelle réimplantation d'unités de première transformation.

Enfin, ce pilier B repose sur un accord des acteurs de la filière quant à la gestion durable de la forêt, écosystème particulièrement sensible dans une région capitale comme l'Ile-de-France. Les porteurs impliqués dans ce pilier stratégique du plan d'actions : acteurs privés, publics, au service des entreprises ou plus largement des citoyens, concourent à la mise en œuvre de la multifonctionnalité de la forêt, une classification partagée des biens et des services rendus : fonction de production et d'entretien, fonction culturelle et récréative (promenades et chasse, notamment), fonction de régulation naturelle (purification de l'air et de l'eau), ...

Il s'agit de faire de toutes les parties prenantes de la forêt, quels que soient leurs rôles, des sentinelles de l'environnement.

Porteur de Projet	Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
Action B1	Coordonner les acteurs sur la mobilisation de bois au travers des stratégies locales de développement forestier (SLDF).

Objectifs

Les bois et forêts d'Ile-de-France produisent des bois de qualité, en majorité chêne, châtaignier et frêne. Les difficultés liées à la conjoncture, mais aussi propres à la région (accès difficiles, morcellement, pression du public...), font que cette forêt est insuffisamment valorisée. L'élaboration de stratégies locales de développement forestier pourrait permettre de proposer des solutions concertées pour pallier ces difficultés et ainsi contribuer à mobiliser davantage la ressource forestière tout en favorisant les autres fonctions de la forêt en particulier sa vitalité et en valorisant sa diversité.

L'élaboration d'une SLDF résulte d'une initiative locale. Elle repose sur une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux en vue d'aboutir à un projet collectif partagé de meilleure mise en valeur de la forêt. Constituent une SLDF, les chartes forestières de territoire (CFT) ou les plans de développement de massifs (PDM). Cinq territoires prioritaires ont été identifiés dans le PPRDF. Pourraient être concernés après études d'opportunité, le massif d'Armainvilliers (77) ou le Bocage (77) sous l'égide du CRPF, le Hurepoix (78, 91) sous l'égide du CIVAM, le Vexin (95) sous l'égide du PNR...

Les actions définies dans ces stratégies peuvent avoir un certain nombre d'objectifs qui permettent de concourir à l'objectif premier de mobilisation de bois : conseiller et accompagner les propriétaires forestiers, favoriser le regroupement des producteurs et/ou du foncier, améliorer la desserte forestière, encourager l'établissement et le suivi de documents de gestion, encourager et accompagner le renouvellement des peuplements en prenant en compte le changement climatique et l'état de l'équilibre sylvocynégétique...

Les SLDF, agissant comme sentinelles de l'environnement, mettent en œuvre, après l'établissement d'un diagnostic partagé, des programmes pluriannuels d'actions visant à développer la gestion durable des forêts situées sur des territoires particuliers. Cette action B1 vise aussi à ancrer la gestion forestière dans le territoire et à promouvoir la forêt aménagée pour un développement durable et de proximité de ces espaces.

Descriptif de l'action

Les étapes de l'action B1 coordonnée par le CRPF : identification – construction - animation

- L'identification des massifs à potentiel de mobilisation sera faite pour repérer les territoires à enjeux où pourront être entrepris avec profit des SLDF, de préférence parmi les 5 identifiés comme prioritaires au PPRDF. Une structure porteuse (maître d'ouvrage) devra être trouvée pour chaque territoire. Cette structure pourra être une collectivité ou un groupement de collectivités (du type PNR).

- Elaboration de la SLDF : Dans chaque SLDF, la structure porteuse s'appuiera sur une structure animatrice (qui pourra être le CRPF) suite à un appel à candidature pour construire la SLDF durant une petite année. La structure animatrice établira, éventuellement à l'aide d'un bureau d'études, après enquête et lors de plusieurs réunions avec les partenaires de la SLDF et les acteurs institutionnels, un diagnostic partagé et un programme d'actions. Chaque action du programme devra être chiffrée et ses financements nécessaires portés par des contributeurs. Le programme sera validé par les partenaires qui s'engageront ainsi à sa mise en œuvre.

- Mise en œuvre du programme d'actions : La structure animatrice, en lien avec les partenaires et les acteurs institutionnels conduira l'animation des actions pendant au moins trois ans. L'animation consistera par exemple et selon les besoins, à mener des enquêtes ou des communications par courriers ou articles, à organiser des réunions publiques sur le terrain ou en salle pour propriétaires-producteurs, gestionnaires, exploitants, élus, chasseurs, entreprises de travaux forestiers, à donner des visites-

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

diagnostic aux propriétaires-producteurs, organiser des formations élémentaires (retrouver les limites de parcelles, reconnaître les essences, la gestion d'un bois...), à animer du réaménagement foncier (bourse aux parcelles ou équivalent), etc.

Il est important que des aides à l'investissement forestier (amélioration de la desserte, renouvellement des peuplements, mutation des petites parcelles, réalisation de plan de gestion, protection, marquage...) puissent être accordées aux propriétaires-producteurs s'engageant dans la mise en œuvre de ces actions.

Bénéficiaire(s)

CRPF, Chambres d'agriculture, syndicats forestiers, GDF 77, Experts forestiers, Coopératives forestières, propriétaires-producteurs, Entreprises des territoires EDT...

Moyens à mettre en œuvre

La tâche à accomplir comprend la réalisation du diagnostic et l'établissement du programme d'actions par un travail d'animation et de concertation entre les différents acteurs. La faisabilité technique et opérationnelle des actions proposées devra être vérifiée ainsi que les moyens de leur financement.

Les structures porteuse ou animatrice devront soutenir et orienter le travail et mettre à disposition un bureau et des facilités opérationnelles en particulier pour la phase d'animation nécessaire pour inciter et accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions.

Chaque SLDF nécessite l'embauche, par le CRPF en tant que structure animatrice, d'un chargé de mission à temps plein la première année et pour les années suivantes en fonction du territoire et du programme d'actions, il pourra aussi être fait appel aux services d'un bureau d'études.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
	2014 (six mois)	2015	2016
Frais de personnel	½ ETP : 30 000	3x1/2 ETP:80 000	5x1/2ETP:130 000
Autres coûts internes : équipement, promotion, secrétariat	10 000	20 000	30 000
Coûts externes <i>Aides aux DGD, aux mutations...</i>		<i>à prévoir en sus</i>	<i>à prévoir en sus</i>
TOTAL DEPENSES	40 000	100 000	160 000

RECETTES			
En Euros	2014 (six mois)	2015	2016
Autofinancement	2 500	7 500	12 500
Région IDF	2 500	22 500	37 500
Etat	10 000*	10 000	10 000
Europe - FEADER	15 000	45 000	75 000
Conseils généraux	10 000	15 000	25 000
TOTAL RECETTES	40 000	90 000	150 000

* pour l'élaboration d'une SLDF

Calendrier de réalisation

Première SLDF au 2^{ème} semestre 2014 pour 1 an + 3 ans d'animation et de mise en œuvre portée par CRPF.

Réalisation d'une 2^{ème} SLDF au 2^{ème} semestre 2015 pour 1 an + 3 ans d'animation et de mise en œuvre.

Réalisation d'une 3^{ème} SLDF au 2^{ème} semestre 2016 pour 1 an + 3 ans d'animation et de mise en œuvre.

Résultats visés et attendus

Le 1^{er} résultat visé est l'élaboration et l'approbation de la SLDF avec un plan d'actions réaliste et finançable.

Le 2^{ème} est l'animation du plan d'actions.

Le 3^{ème} est la mise en œuvre des actions.

Indicateurs de suivi et modalités d'évaluation

Diagnostiques et programmes d'actions concertés, rédigés et validés par les partenaires.

Et, selon les actions à développer, par exemple :

Surfaces boisées concernées par des propositions de mobilisation de bois, volumes de bois par qualités mobilisés grâce à ces PDM.

Nouvelles superficies sous document de gestion, superficie forestière avec certification de gestion durable,

Linéaire de desserte créée ou aménagée,

Superficie de peuplements renouvelés,

Accords entre forestiers et chasseurs sur un meilleur équilibre sylvocynégétique...

Porteur de Projet	FRANCÎLBOIS
Action B2	Conforter et développer une filière Bois Energie en cohérence avec les enjeux régionaux de développement durable

Objectifs

Animer la structuration de la filière bois énergie en intégrant les enjeux de développement durable (SRCAE, sociaux, Agenda 21, économiques, ...).
Favoriser l'émergence et le maintien de fournisseurs structurés et inscrits dans des démarches respectant les bonnes pratiques (CBQ+, France Bois Bûche, ...)
Organiser une garantie solidaire des approvisionnements de Bois Energie

Descriptif de l'action

1. Développement de la certification CBQ+ (Chaleur Bois Qualité +, référentiel AFNOR 103) pour la plaquette forestière. FRANCÎLBOIS a initié dès 2009 en Ile-de-France cette certification Bois Energie et y a fait adhérer 4 des 7 entreprises indépendantes recensées en IDF. Cette certification a pour double ambition de qualifier les combustibles et de fiabiliser l'approvisionnement. Elle emporte 7 engagements :

- a. Confirmer le choix du combustible qui respecte le couple chaudière / combustible
- b. Définir la solution d'approvisionnement adaptée à la consommation
- c. Etablir avec le client un contrat complet et précis
- d. Fournir aux clients un combustible aux caractéristiques constantes
- e. Assurer la continuité de l'approvisionnement (procédure de sécurité en cas de rupture d'approvisionnement.)
- f. Respecter l'environnement et les délais de livraison
- g. Tenir du niveau de satisfaction du client

Enjeux : potentiel d'autofinancement dans quelques années, certification qui pourrait être demandée dans les appels à projet chaufferie.

- h. Etablir un bilan de CBQ+ :
 - Ajuster et redéployer la démarche CBQ+ via une animation de proximité du réseau
 - Encourager fortement les acteurs à adhérer (répond à l'objectif de développement responsable de la filière)
 - Fixer un objectif CBQ+ (50% des 300.000 m³ à atteindre?)
 - Mettre en place un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région, l'ADEME, l'ARENE, , des représentant(s) des clients et des entreprises adhérentes (plaquettes et granulés)

2. Diffusion de la charte Île-de-France Bois Buche pour réduire la pollution et répondre aux exigences environnementales :

Contexte : Actuellement seulement 10 entreprises adhérentes. Problématique de la pollution aux particules où le chauffage au bois est mis en cause

- Relayer auprès du grand public une action nationale sur le process de subvention portant sur le renouvellement de matériel (remplacement des poêles à bois),
- Proposer une action comme Flamme verte + IDF Bois bûche. (Mesure en réflexion par l'ADEME) en lien avec les aspects de mobilisation indispensable de la ressource
- Renforcer les contrôles sur les transports bois bûche afin d'assurer un objectif de filière socialement responsable.
- Communiquer sur l'impact d'une bonne adéquation appareil/combustible sur la qualité de l'air : action à mener avec Airparif, DRIEE,...

3. Mettre en place un observatoire des flux. Modéliser un observatoire en réponse aux questions : d'où vient le bois, qui l'utilise, vers quel type de chaufferie ? En 2014, lancer une étude sur les modalités de mise en place de l'observatoire. Assurer une mise à jour annuelle.

4. Formation de conseillers locaux relais de l'animation Bois Energie et réalisation de pré-études

Les communes rurales notamment ont besoin d'un accompagnement de proximité pour étudier un projet de chaufferie bois. Dans un premier temps il ne s'agit pas d'aller dans le détail (travail d'un bureau d'études) mais d'informer sur l'intérêt de se chauffer au bois et d'estimer avec des ratios les coûts d'investissement ainsi que la rentabilité du projet. FRANCÎLBOIS avec ses partenaires s'appuie sur des relais locaux tels que les agences locales de l'énergie, les syndicats d'énergie et les parcs naturels régionaux qui en étant formés peuvent jouer ce rôle.

Principaux Contributeurs

Etat, ADEME, Région IDF, AEV, PNR, ARENE, ALE, AirParif

Bénéficiaire(s)

Les producteurs et négociants de bois énergie (plaquette et bûches), les entreprises de bois énergie transformé (granulés, mix bois en fin de vie, ...), les énergéticiens et leurs filiales d'approvisionnement et (ou, selon les AAP) leurs fournisseurs certifiés.

Les maîtres d'ouvrages à la recherche de pré-études de faisabilité (présentés jusqu'à maintenant par l'ADEME et l'ARENE à FRANCÎLBOIS).

Les conseillers énergie territoriaux (ALE, notamment) bénéficiaires de formations assurées par FRANCÎLBOIS et commandées par l'ADEME/ARENE (jusqu'à maintenant).

Moyens à mettre en œuvre

	2014 (à partir de Juin)	2015	2016
Moyens humains	1 ingénieur thermicien	1 ingénieur thermicien	1 ingénieur thermicien
Moyens de communication	Communication sur France Bois Bûche et CBQ+	Communication sur France Bois Bûche et CBQ+	Communication sur France Bois Bûche et CBQ+
Autres moyens	Coûts externes liés à la certification CBQ+ pilotée par l'AFAQ/AFNOR	Coûts externes liés à la certification CBQ+ pilotée par l'AFAQ/AFNOR	Coûts externes liés à la certification CBQ+ pilotée par l'AFAQ/AFNOR

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
	2014 (à partir d'avril)	2015	2016
Frais de personnel 1ETP	45 000	61 200	62 424
Autres coûts internes	13 555	17 445	17 692
Loyer	4 680	6 365	6 492
• Ass. RC	1 125	1 530	1 560
• Exp comptable	1 500	1 530	1 560
• Fournitures	1 000	1 000	1 040
• Déplacements	4 500	6 000	6 000
• Missions, réceptions	750	1 020	1 040
Coûts externes	21 600	37 000	43 000
• 6 Edition	1 600	2 000	3 000

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

• Frais CBQ+	15 000	25 000	30 000
• Frais Bois Bûches	5 000	10 000	10 000
TOTAL DEPENSES	80 155	115 645	123 116

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Autofinancement	14 000	30 951	36 181
• 6 Cotisations CBQ+	10 000	24 951	29 181
• Cotisations BBûches	4 000	6 000	7 000
Région IDF	24 047	34 693	36 935
ADEME	42 109	50 000	50 000
TOTAL RECETTES	80 156	115 644	123 116

Calendrier de réalisation

2014 • 2015 • 2016

Continuité et amplification des actions antérieures au PASS'Filières

Bénéficiaire(s)

• CBQ+

2014 :

- Reprise du travail initié les années précédentes, avec les entreprises adhérentes et l'organisme e certification AFAQ/AFNOR.
- Validation du cahier des charges et premiers audits blancs réalisés par FRANCÎLBOIS, structure de pilotage.
- Création d'un Comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires (ADEME / Région / DRIAAF / DRIEE / ARENE...).

2015 :

- Certification des entreprises.

• Ile-de-France Bois Bûches

Fin 2013 :

- 10 entreprises adhérentes, pas encore de contrôle effectué par FRANCÎLBOIS.

2014 :

- Un contrôle par adhérent (fortuit).
- Acquisition de 5 nouveaux adhérents.
- Réactivation du Comité de Pilotage associant l'ensemble des partenaires (ADEME / Région / DRIAAF / DRIEE / ARENE/AIRPARIF).
- Réactualisation de la convention de portage entre FRANCÎLBOIS et le groupement syndical Ile-de-France Bois Bûches.
- Prendre des engagements éditoriaux pour enrichir le site www.biomassenergieidf.org

2015 :

- Campagne d'adhésion (atteindre 25 adhérents).
- Communication sur l'impact du bois sur la qualité de l'air en lien avec Airparif.
- Prévoir avec ARENE et ADEME le dispositif qui permette de poster au moins 2 actualités par semaine dès début 2015.

• Observatoire

2014 :

- Modélisation d'un observatoire, étude.
- Mise en place d'un réseau d'informateurs (en plus des adhérents CBQ+).

2015 :

→ Mise en ligne de l'observatoire.

• **Formations**

→ S'accorder le plus tôt possible sur un calendrier avec les commanditaires (ARENE et ADEME).

Résultats visés et attendus

Développer les bonnes pratiques, autant que le volume des affaires.

Encourager la certification.

Etablir des relations constructives entre les entreprises régionales de la filière bois énergie et les organismes en charge des énergies renouvelables et de la qualité de l'air.

**Indicateurs de suivi
et modalités d'évaluation**

Nombre d'adhérents à CBQ+ et Ile-de-France-Bois-Bûches.

Volume sous CBQ+ et autres démarches de qualité (notamment Ile-de-France-Bois-Bûches).

Pour chacune des 4 sous-actions de l'action B2, (CBQ+, IDF Bois Bûches, Observatoire, Formation, il sera fourni un rapport d'activités annuel.

Porteur de Projet	ONF - FRANCÎLBOIS
Action B3	Développer des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux régionaux de développement durable

Objectifs

Améliorer l'acceptabilité sociale de l'exploitation forestière et favoriser la mobilisation du bois en Ile-de-France. L'ONF, a, depuis quelques années, développé sa réflexion sur les conditions particulières de la mobilisation de la ressource dans les forêts périurbaines. Le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) établi par l'Etat et la Région avait déjà prévu, dès 2012, d'associer ONF et FRANCÎLBOIS pour communiquer en ce sens.

Cette action portée par l'ONF dans le cadre de PASS'Filières viendra compléter une série d'actions déjà programmées par l'Office:

Exposition sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris pendant 15 jours, fin juin-début juillet. Cette opération s'inscrit dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre et évoque le dispositif de défense de Paris en 1914. Il traite néanmoins du bois, en rappelant l'enjeu important et vital autour du bois quant à l'effort de guerre et le caractère encore stratégique de cette ressource 100 ans après. Elle organisée conjointement par l'ONF, la Ville de Paris et l'IGN.

→ Développement en local sur la forêt de Fontainebleau d'une application pour iPhone, à travers un sentier pédagogique qui présente diverses essences forestières et les usages actuels ou possibles.

→ Conférence le 29 avril 2014 organisée par l'AEV, relative à la filière bois.

Accompagnement des coupes sensibles de l'ONF par des actions de communication ciblées et ponctuelles (communiqué de presse, courrier aux communes de situation, localement boitage).

Descriptif de l'action

1. Éléments de contexte

→ Le bois est un matériau renouvelable dont la consommation est en hausse en IdF. Le travail des producteurs est contrecarré par l'incompréhension du public. Celui-ci mobilise associations et élus en vue de ralentir la mobilisation du bois qu'il considère comme un élément destructeur de son environnement.

→ Le développement rapide des entreprises productrices d'énergie (chaufferies, usines de cogénération) consommatrices de bois nécessite à court terme une plus grande mobilisation du bois en Ile de France.

→ La production de bois en Ile-de-France est de l'ordre de 25% de l'accroissement naturel. Il existe donc un gisement très important de bois non mobilisé, principalement en forêt privée.

2. Elaboration de l'action de communication en collaboration avec les acteurs de la filière

a. Mise en place d'un comité de pilotage

Un comité de pilotage sera mis en place avec pour objectif de suivre et accompagner le déroulement de l'action. Il sera composé de représentants de FRANCÎLBOIS, ONF, CRPF, AEV, DRIAAF, une entreprise de la filière et un prescripteur. Il aura pour rôle de :

→ Collaborer à la recherche de financeurs de l'action

→ Construire le plan de communication avec l'agence de communication

→ Accompagner et corriger les actions de communication

b. Elaboration de l'action

Cette action sera élaborée avec l'appui d'une agence de communication. Les responsables de

communication des agences franciliennes de l'ONF seront mis à contribution pour ce travail d'élaboration sous le contrôle du comité de pilotage.

- les messages à délivrer et la manière de le faire
- La cible des différents messages
- Les émetteurs de ces messages

3. Mise en œuvre de l'action de communication

a. Préalable à l'action

- Mise en place du comité de pilotage - Délai : avril 2014
- Choix d'une agence de communication - Délai : mai-juin 2014
- Recherche de financements – Délai : dès mars 2014

b. Mise en œuvre

Le travail avec l'agence de communication doit justement permettre de préciser les détails des actions à mettre en œuvre. Une ébauche de l'action de communication a été faite pour permettre de prévoir les niveaux de financements prévisibles et le rôle des divers contributeurs.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Annuellement 2 campagnes d'affichage d'une semaine dans les abris bus, buralistes et journaux gratuits. Ces campagnes seront individualisées par département
- Un site internet dédié comportant la mise à disposition d'informations sur la gestion forestière, la forêt et les différents intervenants de la filière bois, un blog d'échange, un jeu type *serious game*. Ce site doit être maintenu en continu : une personne doit être dédiée à la réponse aux questions et à l'alimentation du site en informations.
- Développer les contacts presse, notamment par l'intermédiaire d'une tournée presse annuelle sur une journée, présentant la gestion forestière in situ en forêt, et la transformation à l'aval ("tourisme" industriel à travers la visite d'entreprises et/ou de centres de formation).
- Des reportages TV sur des thèmes reliant la mobilisation du bois à l'ensemble de la filière.
- Des événements liés à des contextes locaux avec une reprise des messages délivrés dans la campagne d'affichage et distribués sur le net.
- Lien avec l'éducation nationale : sensibilisation du jeune public ? diffusion de kits aux écoles...

Ces actions doivent donner une visibilité locale à la filière bois (En Ile-de-France, que fait un forestier, un charpentier, un agenceur, un architecte, ...)

Principaux Contributeurs

Région IDF, Etat, ONF, AEV, Territoires, CRPF, FRANCÎLBOIS, énergéticiens, Natureparif...

Bénéficiaire(s)

L'ensemble de la filière Bois est intéressée à cette action à divers titres :

- Les propriétaires et gestionnaires forestiers. En rappelant que l'exploitation de la forêt n'est nullement une opération mercantile ou destructrice, mais qu'elle vise à satisfaire des besoins de la société et à valoriser une ressource renouvelable, ces opérations de communication redonnent une légitimité à ces actes de gestion, apaisant les tensions avec d'autres groupes d'intérêt.
- Les exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers. Ces maillons de la filière souffrent d'une pénurie de main d'œuvre, en raison du défaut d'attractivité de ces métiers. En augmentant leur visibilité et en rappelant l'importance du service rendu, on compte améliorer leur attractivité.
- Les industriels de la filière (charpentiers, menuisiers, agenceurs, fabricants de mobilier, ...). En donnant un capital d'image positif à la gestion forestière, les industriels franciliens seront valorisés et des labels franciliens pourront éventuellement être conçus.
- Les prescripteurs (architectes, bureaux d'étude) : favoriser un matériau local francilien leur

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

- donnerait une plus grande crédibilité et favoriserait leur image.
- L'Etat qui cherche à dynamiser la filière bois et favoriser l'emploi dans la filière bois francilienne ; cela pourrait également favoriser la mise en œuvre du rapport Fradin.
 - Les financeurs (collectivités et autres) de chaufferie et autres réseaux de chaleur à base de biomasse ont besoin d'une plus grande mobilisation de bois sous peine de perte de rentabilité de leurs investissements.
 - Les énergéticiens fabricants de chaufferie ont un intérêt direct à une meilleure mobilisation du bois.
 - PEFC France qui cherche à créer des fonctionnements vertueux dans la filière bois.

Moyens à mettre en œuvre

La mise en œuvre de ces actions suppose les moyens suivants :

- du temps de personnel de la part des acteurs locaux de la filière, pour la conception des outils de communication = travailler les messages et la forme (prestation intellectuelle).
- du temps de personnel de la part des acteurs locaux de la filière, pour la mise en œuvre : accueil de la presse, accompagnement des prestataires sur les lieux de tournage, démonstrations in situ, etc...
- l'appui de prestataires extérieurs à la filière = agence(s) de communication.
- la logistique quant à l'organisation de la tournée presse : transport des journalistes, repas, etc.
- la mise en œuvre de la campagne de communication et de ses relais dématérialisés.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
	2014	2015	2016
Frais de personnel (Entre ¼ et ½ ETP, selon les années, partagés entre ONF, AEV, CRPF).	25 000	36 000	36 000
Autres coûts internes • Démonstration de travaux en forêt par des ouvriers en forêt ; mise à disposition du matériel	500	500	500
Coûts externe • Prestations d'agence de communication, • Logistique	9 500	5 000	5 000
Campagne d'affichage		800 000	800 000
Site internet		100 000	80 000
TOTAL DEPENSES	35 000	941 500	921 500

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Autofinancement	20 000	33 000	33 000
Région IDF	10 000	20 000	20 000
Etat	5 000	5 000	5 000
Europe	-	-	-
Autre : AEV – CRPF	5 000	30 00	3 000
Divers financeurs	-	885 000	865 000

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

TOTAL RECETTES	35 000	941 500	921 500
-----------------------	---------------	----------------	----------------

Calendrier de réalisation

2014 :

- Mise en place du comité de pilotage (copil)
- Recrutement d'une agence de communication
- Etablissement d'un plan d'action
- Réalisation des actions prévues pour 2014

2015 et 2016 :

- Déploiement du plan d'action
- Contrôle et ajustements par le copil en collaboration avec l'agence de communication

Résultats visés et attendus

Acceptabilité de la gestion et de l'exploitation forestière
Augmentation de la mobilisation de bois en Ile-de-France
Développement de la demande de produits bois locaux

Indicateurs de suivi de la réalisation

Nombre & Qualité des supports de communication
Nombre de personnes « touchées » par la communication
Nombre de visites sur le site internet
Nombre de participants au voyage presse
Evolution des volumes de bois mobilisés

FICHES ACTIONS PILIER C : DEMANDE

Réf. action	Porteur de projet	Action
C1	FRANCÎLBOIS	Promouvoir la construction bois en Ile de France
C2	FRANCÎLBOIS (amorçage) puis porteur d'action à déterminer	Valoriser les usages du bois local pour susciter la demande
C3	CNDB	Valoriser des projets d'avenir exemplaires en bois construction

Alors que la région Ile-de-France concentre environ 1/5^{ème} de la population française, la construction bois ne représente dans notre région que 0,5 % du secteur de la construction (source : Insee, Clap 2009) alors que la moyenne nationale se situe entre 2 et 3 %.

L'utilisation du bois dans la construction doit être développée et encouragée car le bois est un matériau naturel durable qui contribue à la diminution de l'effet de serre.

Le secteur du bâtiment et de la construction est un des plus porteurs en Île-de-France avec 70 000 logements à créer par an dans le projet du Grand Paris et 125 000 logements à rénover par an (source Schéma régional Climat Air Energie). Il s'agit donc de favoriser l'utilisation du bois, de préférence français voire francilien, pour stimuler l'ensemble de la filière et notamment l'exploitation forestière et la 1^{ère} transformation. Le secteur public doit servir de « modèle » pour le développement de l'utilisation du bois dans la construction.

Ce pilier stratégique du Plan d'actions en faveur de la demande prévoit également deux actions complémentaires de la prescription du bois dans la construction : d'une part la valorisation du bois local, d'autre part l'identification des projets de construction d'avenir spécifiques à la région Ile-de-France. Ces deux actions visent non seulement à mieux mobiliser la ressource locale, mais également à favoriser le recours des donneurs d'ordre aux entreprises régionales.

Porteur de Projet	FRANCÎLBOIS
Action C1	Promouvoir la construction bois en Ile de France

Objectifs

Promouvoir la construction bois. Développer l'action territoriale de l'interprofession, notamment en matière de prescription bois. Inciter et accompagner les Maîtres d'ouvrages notamment publics dans leurs projets. Augmenter la part de bois locaux dans la construction bois. Accompagner la montée en compétence des entreprises et des prescripteurs.

Descriptif de l'action

L'action de terrain sera menée par un (puis deux) animateurs bois avec 3 actions principales : une action continue (Prescrire le bois dans les projets de construction) et la mise en place de deux outils d'aide à la prescription : un Référentiel Bois Construction et une Charte Bois Construction publique.

Action 1 : PRESCRIRE le bois dans les projets de construction

1. Accompagner les phases pré-projet des collectivités ou porteurs de projets privés (Projets détectés le plus tôt, le plus en amont possible, grâce aux réseaux des acteurs FRANCÎLBOIS, et également grâce à la banque de données Vecteur+ qui recense les projets, mis au point par le Groupe Le Moniteur des Travaux Publics, et mutualisé avec le réseau France Bois Régions).
2. Veiller, référencer et qualifier les ouvrages de bois régionaux (sur le site déjà mis en place avec le CNDB : Le Panorama des réalisations bois en Ile-de-France, qui compte déjà 200 réalisations enregistrées).
3. Organiser et animer des réunions d'information, des visites de chantiers, des formations auprès des entreprises et des prescripteurs.
4. Constituer, animer un réseau d'entreprises et de prescripteurs.
5. Constituer, animer un réseau d'élus et de techniciens auprès des collectivités.
6. Connecter la construction à l'offre bois local (à partir de l'étude et la Réalisation de « Fiches de prescription, ouvrages et produits ». cf Action C2).
7. Contribuer aux actions de développement portées par le CNDB (Prix National de la Construction Bois, Palmarès régional de la commande publique, Panorama régional de la construction bois, ...).

Action 2 : REFERENTIEL BOIS CONSTRUCTION : le site internet de FRANCÎLBOIS centralisera les informations relatives au bois dans la construction : évolutions législatives et réglementaires (en s'appuyant sur le travail du FCBA et du CNDB), Agenda 21 Ile-de-France (les mesures d'éco-conditionnalité favorables au bois dans la construction), aides de l'ADEME, réalisations récemment livrées (Le Panorama des réalisations, voir ci-dessus), étude réalisée avec la DRIEA sur les prix des réalisations bois en Ile-de-France (2012), principaux projets (commandes publiques et privées) en cours
→ Ce Référentiel doit devenir la « Boîte à outils » du prescripteur bois.

Action 3 : CHARTE BOIS CONSTRUCTION PUBLIQUE EXEMPLAIRE : cet outil a pour objet de mobiliser et d'engager en Ile-de-France l'ensemble des acteurs et décideurs publics concernés par l'acte de construire vers l'utilisation du bois dans la construction/rénovation. La préparation de cette charte est coordonnée par les services de l'Etat (DRIAAF et DRIEA) en lien avec l'interprofession et l'ensemble des collectivités et des établissements publics concernés (Conseil Régional, Conseils généraux, bailleurs sociaux, ...).

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

Contributeurs	
Contributeurs	Contributions
France Bois Forêt	Une convention entre FBF et FRANCÎLBOIS doit garantir à cette dernière la réversion d'une partie de la collecte annuelle affectée au poste de prescripteur régional de bois dans la construction
France Bois Régions	FBR doit assurer l'animation et la formation des prescripteurs bois construction dans les interprofessions régionales à qui elle offre l'accès à la BDD Vecteur+ (Groupe Le Moniteur), déjà expérimentée en IDF par la DRIEA
CNDB	Doit accompagner et présenter le prescripteur bois construction de FRANCÎLBOIS aux acteurs de la filière bois construction régionale
FCBA	Institut technologique de la filière, le FCBA doit accompagner (AMO) le prescripteur dans les opérations importantes, et innovantes
CGx	Plusieurs conseils généraux d'Ile-de-France sont prêts à passer une convention avec FRANCÎLBOIS pour départementaliser l'action prescription
Région Agenda 21	Les états généraux de la conversion écologique ont clairement mis en perspective la nécessité de travailler ensemble pour bâtir le Référentiel
PNR	Même contribution que les CGx
Etat	La DRIAAF entreprend l'actualisation et l'adaptation à l'Ile-de-France de la Charte Bois Construction publique La DRIEA a permis en 2012 à FRANCÎLBOIS de confier au CNDB une étude inédite sur le prix des réalisations bois en Ile-de-France
FNB	La Fédération Nationale du Bois et le Syndicat régional IDF des scieurs et industriels sera sollicitée par le prescripteur à chaque fois qu'un nouveau projet de bois construction le suscitera

Bénéficiaire(s)	
<p>→ Maîtres d'œuvres/architectes, des maîtres d'ouvrage publics et privés, entreprises et artisans du secteur bois construction, bureaux d'études du secteur du bâtiment, économistes de la construction, bureaux de contrôle, institutionnels (communiquer sur la production locale - essence, type de produit, volume et ses bénéfices - traçabilité et bilan carbone).</p> <p>→ Maitres d'ouvrages publics au recours au bois d'œuvre d'Ile-de-France : sensibilisation des élus et des techniciens des corps territoriaux à l'utilisation des bois locaux, règles spécifiques dans les appels d'offres, compréhension des besoins.</p>	

Moyens à mettre en œuvre			
	2014	2015	2016
Moyens humains	1 chargé de mission Bois construction d'ici juin 2014!	2 chargés de mission Bois construction	2 chargés de mission Bois construction
Moyens de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication propre au Référentiel bois construction (Site, alerte mail, Newsletter, etc.) • Edition et diffusion de fiches de prescription • Elaboration d'un Plan de communication propre à la Charte Construction Publique 		
Autres moyens	Coûts externes liés à la formation à Vecteur + (Banque de données Le Moniteur), aux visites de chantiers, Réunions d'information, etc.		

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES			
	2014	2015	2016
Frais de personnel	45 000	91 800	93 636
Autres coûts internes	13 555	20 445	20 692
• Loyer	4 680	6 365	6 492
• Ass. RC	1 125	1 530	1 560
• Exp comptable	1 500	1 530	1 560
• Fournitures	1 000	1 000	1 040
• Déplacements	4 500	9 000	9 000
• Missions, réceptions	750	1 020	1 040
Coûts externes	1 600	2 000	3 000
• 6 Editions			
TOTAL DEPENSES	60 155	114 245	117 328

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Autofinancement	42 109	79 971	76 850
• Réversion CVO, filière nationale			
Région IDF (30%)	18 047	34 273	35 198
TOTAL RECETTES	60 155	114 244	117 328

Calendrier de réalisation	
2014	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les projets → Qualifier les ouvrages → Site internet Bois locaux → Référentiel
2015 et 2016	<ul style="list-style-type: none"> → Animations territoriales (réunions d'information, visites de chantiers, formations, ...) → Charte (campagne d'adhésion, animation, site internet, ...)

Résultats visés et attendus
<p>Structurer la filière régionale Bois Construction (Amont-Aval) autour de l'adhésion à la Charte Bois Construction.</p> <p>Identifier le plus tôt possible les projets de bois construction.</p> <p>Accompagner les MOA et MOE vers des solutions mettant en œuvre des bois locaux et au moins français, en les valorisant, seuls ou en association avec d'autres matériaux.</p>

Indicateurs de suivi et modalités d'évaluation
<p>Nombre d'adhésions à la Charte Bois Construction publique</p> <p>Nombre de rencontres et d'échanges avec les Moa et Moe</p> <p>Nombre de projets identifiés</p> <p>Nombre de rencontres/journées organisées</p>

Porteur de Projet	Amorçage de l'action, FRANCÎLBOIS Déploiement, porteur à identifier
Action C2	Valoriser les usages du bois local pour susciter la demande

Objectifs

Il s'agit ici de développer l'utilisation des bois locaux sur les marchés Ile de France. La ressource locale étant principalement feuillus, on se concentrera sur ces essences.

L'action vise donc les professionnels de la prescription mais également les maîtres d'ouvrages.

On se concentrera essentiellement sur les marchés du bois dans la construction et sur les aménagements extérieurs.

Descriptif de l'action

En année 1, l'amorçage par FRANCÎLBOIS, consiste à communiquer auprès des professionnels (utilisateurs et prescripteurs) en s'appuyant sur l'étude réalisée en 2009 par le FCBA « Valorisation de la ressource forestière de la Région Ile-de-France dans la construction », notamment en s'appuyant sur l'Atelier Thématique « Bois Local » (Voir action A1).

Le portage de l'action, à partir de 2015, sera assuré par une autre structure que FRANCÎLBOIS, vraisemblablement l'échelon régional de la FNB (La Fédération Nationale du Bois qui regroupe les acteurs de la 1^{ère} transformation) auquel se seront associés d'autres porteurs régionaux venus la renforcer : on peut penser à un « pool » constitué des coopératives forestières, des Entreprises des territoires, etc., ...

Pour envisager dès maintenant une structuration possible de cette action en faveur des bois locaux en Ile-de-France, voici le descriptif de la même action conduite dans d'autres régions françaises par la FNB :

Pour amener les utilisateurs et prescripteurs à valoriser préférentiellement dans leurs régions les bois locaux, l'approche doit se décliner en trois phases :

1. Convaincre des « capacités » des essences locales. Par usage, montrer que les essences locales répondent aux caractéristiques souhaitées/exigées.

Elément de réponse :

- La FNB, à l'occasion du Carrefour International du Bois qui se tiendra à Nantes en juin 2014, réalisera un guide des essences feuillues françaises. Par usage, ce document donne les essences françaises pouvant être utilisées et leurs caractéristiques. Il sera illustré par des exemples de réalisations réussies, notamment en Ile-de-France. Il pourra ainsi être valorisé dans le cadre de l'action régionale.

Mise en œuvre

- Les outils réalisés au niveau national seront valorisés dans le cadre de l'animation régionale et notamment dans le cadre de l'action prescription bois réalisé par FRANCÎLBOIS (action C1).

2. Permettre une identification facilitée de l'offre existante, de ses caractéristiques techniques (en lien avec les exigences réglementaires des réalisations) et de sa disponibilité.

Elément de réponse :

- Construire un référentiel des produits feuillus disponibles et répondant aux exigences réglementaires voire établir des standards. A noter, France Douglas a réalisé un tel outil en construisant une gamme de produit.

Mise en œuvre

Pour mener à bien ce travail, et réaliser un référentiel des produits bois locaux, il est nécessaire de réaliser :

- Un recensement de l'offre existante localement et de ses caractéristiques.
- Une qualification des besoins des marchés et différents débouchés : quels marchés sont les plus à même d'utiliser les bois locaux et quelles en sont les contraintes techniques (dimension, qualité, DTU...).
- Mener une enquête d'image pour percevoir les difficultés de positionnements des produits locaux et les réponses à apporter dans le référentiel produit et/ou dans les recommandations de mise en œuvre.
- Sur la base de ces premiers éléments, il s'agira alors d'établir une gamme de produits qui intègre une description technique approfondie pour répondre aux besoins des marchés utilisateurs. L'utilisation des produits pourra être illustrée par des exemples de mise en œuvre. Dans la mesure où les professionnels considèrent que c'est opportun, des standards pourront être rédigés pour certains produits.
- Les outils développés : La gamme de produits pourra se décliner sous forme d'une plaquette papier mais également avec un relais Internet. Le relais Internet permettra notamment de renvoyer vers une liste de professionnels pouvant fournir des produits (lien vers le site de la FNB et son annuaire qui est une base de données pré-existante).
- La valorisation des outils se fera par différents canaux : via la mission prescription Bois, en construisant des partenariats avec les réseaux de professionnels de l'aval, ciblage des professionnels régionaux par courrier, relance au moment de l'organisation des ateliers workshop (points suivants). EN déployant ces différents canaux, les cibles devront être touchées à plusieurs reprises et de façon régulière (toute la communication ne devra pas être menée à un seul et même moment mais se déployer dans le temps).

3. Accompagner les professionnels pour la mise en œuvre des produits (= éliminer toute réticence à l'utilisation des bois locaux liée à une méconnaissance des produits et de son comportement)

Éléments de réponse :

- Etablir des recommandations de mise en œuvre des produits.
- Relayer ces recommandations dans la documentation développées (papier / web) et/ou dans des ateliers Workshop.

Mise en œuvre

L'enquête auprès des utilisateurs et professionnels de l'aval (voir point précédent) mettra en lumière des méconnaissances techniques quant à l'utilisation des produits bois et des produits bois locaux. Il conviendra d'apporter des réponses techniques :

- Par la rédaction de recommandations techniques correspondantes qui pourront s'appuyer sur des études de cas.
- Par l'organisation et la conception d'ateliers/workshop pour aider les professionnels à la conception de leur projet en intégrant les produits régionaux.
- Par la conception d'un logiciel 3D d'aide à la décision intégrant la mise en œuvre des produits standardisés et qui guidera pas à pas, de façon autonome, l'utilisateur/prescripteur dans ses choix.

Les outils déployés ici seront valorisés de la même façon et suivant les mêmes canaux que les outils de référencement de l'offre.

Principaux Contributeurs

Technique : CNDB, FCBA, FNB/APECF, EDT

Partenaire à solliciter : CAUE, Agence d'urbanisme, Ordre des architectes, paysagistes, FFB, CAPEB, UFEP...

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

Bénéficiaire(s)

Tout l'amont forestier de la Région Ile-de-France, et les derniers acteurs franciliens de la première transformation.

Moyens à mettre en œuvre

FRANCÎLBOIS s'engage à intégrer concrètement l'action en faveur des bois locaux dans l'action d'animation générale de la filière. En année 1 cet engagement doit permettre de trouver le porteur de cette action, pour les années suivantes. Il conviendra alors de faire valider par ce porteur le schéma de l'action proposé par la FNB.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
	2014, amorçage par FRANCÎLBOIS	2015 A titre indicatif, n'engage ni FRANCÎLBOIS ni le porteur à venir	2016 A titre indicatif, n'engage ni FRANCÎLBOIS ni le porteur à venir
Frais de personnel	35 000	40 000	35 000
Autres coûts internes	6 000	2 000	3 000
• Déplacements			
Coûts externes			
• Editions		10 000	
• Web		10 000	10 000
• Proiciel		5 000	10 000
• Workshops		5 000	10 000
TOTAL DEPENSES	41 000	72 000	68 000

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Autofinancement	41 000	-	-
TOTAL RECETTES	41 000	-	-

Calendrier de réalisation

2014

- Amorçage de l'action par FRANCÎLBOIS
- Atelier «Bois Local»
- Communiquer l'étude FCBA «Valorisation de la ressource forestière de la Région Ile-de-France dans la construction»

2015 et 2016

- Portage par un (ou plusieurs) acteurs régionaux de la Première transformation
- Recensement de l'offre, qualification des besoins, enquête d'image
- Gammes de produits et standards, documents relais
- Workshops

Résultats visés et attendus

- Trouver un ou plusieurs acteurs régionaux qui portent cette action en faveur du bois local
- Créer une demande en bois locaux et donc mobiliser la ressource régionale

Indicateurs de suivi
et modalités d'évaluation

- Réunions et animation de l'Atelier thématique « Bois Local » (action A1) ; diffusion du compte-rendu
- Réalisation des livrables / nombre de produits référencés, nombre de standards rédigés
- Organisation des *workshops* et des ateliers techniques / nombre de participants

Porteur de Projet	CNDB Comité National pour le Développement du Bois
Action C3	Valorisation des projets d'avenir exemplaires en bois construction en IDF – Prix de la construction bois

Objectifs

L'objectif est de mettre en place un palmarès régional bois construction afin de montrer que la région Ile-de-France regorge de réalisations très démonstratives avec le matériau bois en construction neuve et en rénovation, toutes typologies de bâtiment confondues.

L'identification et la reconnaissance des opérations Franciliennes à travers le palmarès régional permettront de mettre en avant des solutions approuvées et reconnues et de montrer que l'économie de la construction bois est un réel marché en développement grâce au savoir-faire des acteurs de la construction.

La région Ile-de-France ayant des besoins à construire et à rénover très importants, les donneurs d'ordres et les prescripteurs trouveront à travers cette base de données d'informations, une ressource architecturale, environnementale, thermique, technique et économique.

En impulsant cette dynamique économique, les entreprises pourront se développer et créer des emplois au plus près des chantiers.

Notre ambition est de porter la notoriété de ce palmarès régional au niveau national. Par expérience, les constructions sur le territoire Francilien ont toujours un rayonnement national et le relais de l'information est facilité auprès de la presse. En IDF les acteurs de la construction osent l'architecture, la technique et l'innovation. La concentration intellectuelle par la présence des 2/3 des architectes nationaux tend vers cette créativité. Il existe déjà des Palmarès régionaux dans un grand nombre de régions, portés par leurs interprofessions régionales. La plupart des Palmarès ont lieu tous les ans. Dans certaines régions dont la production d'ouvrage bois est moins importante, les échéances peuvent être tous les deux ans.

Descriptif de l'action

La mise en place d'un Palmarès régional bois construction en Ile-de-France se fera en 3 étapes :

- **pour l'année 1 :** Il s'appuiera sur les retours de candidature du Prix National de la Construction Bois, lancé le 4 février dernier et animé par FRANCÎLBOIS pour le compte de la filière nationale (Action C1).
- **pour l'année 2 :** le palmarès régional fonctionnera, en parallèle du Prix National de la Construction Bois. Des critères précis de sélection liés à l'Ile-de-France seront déterminés par le comité de pilotage qui sera institué à cet effet.
- **pour l'année 3 :** il intégrera en plus un concours d'idée sur les projets d'avenir en Ile-de-France (bâtiment en hauteur, bois de nos régions). En constituant un réseau d'architectes et ingénieurs enseignants, ce concours d'idées sera lancé dans les écoles d'architectures et les écoles et universités de la région.

Déroulé de l'action :

- Les dossiers de candidatures seront saisis dans un référentiel de la construction bois gérée par le CNDB. L'année de livraison des opérations sera en année n-2 par rapport à l'année du palmarès.
- Mobilisation de plusieurs professionnels de renom en exercice, représentants des corps de

métiers différents de l'acte de construire, pour la constitution d'un comité de pilotage. Celui-ci sera sollicité à chaque étape décisive.

- Invitation de personnalités architectes, ingénieurs, entreprises générales ou entreprises bois de la région pour intégrer le Jury et participer à la remise des prix.
- Analyse des dossiers de candidature et vérification de leur validité par rapport aux critères de sélection. Compilation des opérations déposées et préparation des présentations pour les membres du Jury.
- Organisation complète de la remise des Prix du palmarès, adossé à un événement national (comme le Salon des Maires et des Collectivités Locales).
- Création d'un logo, d'une chartre graphique identifiant le Palmarès, conception d'un totem comme prix régional.
- Relation et communication auprès de la presse nationale (économique, industrielles, bois, du BTP) Organisation d'une conférence de presse pour le lancement, invitation pour la remise des prix etc...
- Organisation de visites sur les opérations Lauréates, avec les professionnels de la construction et la presse, au niveau national.

Réalisation d'un ouvrage compilant les réalisations lauréates, consultables sur un site internet dédié ou en publication.

Principaux Contributeurs

Région IDF. Participation au comité de pilotage.

DRIEA et DRIA AF. Participation au comité de pilotage.

FCBA pour le volet « concours d'idée »

ADEME. Participation au comité de pilotage, en apportant toutes ses connaissances sur les bâtiments performants.

EKOPOLIS. Participation au comité de pilotage. Relais auprès de son centre de ressource.

Ordre des architectes. Participation au comité de pilotage et relais auprès des architectes et des écoles d'architecture, notamment pour l'organisation du concours d'idées dans les écoles.

USH et AMIF. Sollicitation des donneurs d'ordres en amont et diffusion des dossiers de candidatures déposés dans le référentiel.

Le Moniteur. Relais du palmarès régional au niveau national.

Bénéficiaire(s)

Maitres d'œuvre, architectes, maitres d'ouvrage publics et privés, entreprises et artisans du secteur bois construction, et entreprises élargies au bâtiment, bureaux d'étude généralistes et spécialisés bois, économistes et bureaux de contrôle.

Les entreprises par le développement de part de marché et la création d'emplois.

Les entreprises du secteur bois, par la valorisation des ressources françaises à disposition et au plus près des entreprises.

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

Moyens à mettre en œuvre

Humains :

2014 : 74 jours / **2015** : 74 jours / **2016** : 74 jours

Mobilisation des services centre de ressource, service communication, expertise et relation presse du CNDB.

Matériels :

outil informatique de base de donnée « Panorama de la construction bois », salle de réunion, espace de réception, déplacements voiture...

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
	2014	2015	2016
Frais de personnel	48 000	48 000	48 000
Autres coûts internes	2 000	2 000	2 000
• Déplacements			
• Location salle de réception			
TOTAL DEPENSES	50 000	50 000	50 000

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Autofinancement	11 000	11 000	11 000
Région IDF	15 000	15 000	15 000
Etat – DRIEA (sollicité)	15 000	15 000	15 000
ADEME (sollicité)	9 000	9 000	9 000
TOTAL RECETTES	50 000	50 000	50 000

Calendrier de réalisation

2014

- Début mars : envoi des appels à candidatures
- 4 avril 2014 : Retour des dossiers de candidature
- Mi-mai : constitution du comité de pilotage
- Mi-novembre 2014 : Remise des prix du palmarès régional

2015

- Mise en place d'un comité de pilotage : choix des critères du Palmarès régional spécifiques Ile-de-France (par ex, hauteur, mixité, ...)
- Décision d'annualiser ou de proroger le Palmarès tous les deux ans

2016

- Lancement du premier concours d'idées sur les projets d'avenir de la construction bois en Île-de-France, auprès des écoles d'architectures et d'ingénieurs.

Résultats visés et attendus

Promouvoir la prescription du bois dans de nouvelles opérations bois le plus tôt possible en démontrant par l'exemple les possibilités techniques, architecturales et économiques. Développer l'emploi au plus près des opérations.

Donner à la région Francilienne une visibilité au Prix National de la Construction Bois.

Accompagner FRANCÎLBOIS dans ses actions.

Indicateurs de suivi et modalités
d'évaluation

Compte rendu de réunion du comité de pilotage mobilisé aux étapes clés.
Suivi avant la clôture des dépôts de candidature et relance autant que de besoin.
Objectif d'un certain nombre de candidatures déposées par année de palmarès.
Réussite de la remise des prix.
Enrichissement de la base de données du référentiel.

FICHES ACTIONS PILIER D : COMPETITIVITE

Réf. action	Porteur de projet	Action
D1	FRANCÎLBOIS (amorçage de l'action) puis porteur de projet à définir	Redéployer des actions de formation adaptées aux professionnels du bois construction en IDF
D2	FRANCÎLBOIS (amorçage de l'action) puis porteur de projet à définir	Soutenir les projets innovants pour la demande en bois local (Trophées de l'Innovation)
D3	FCBA	Développer les transferts de technologie pour les entreprises de la filière bois et de l'ameublement en région Ile de France

Au niveau national, le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNA), annoncé le 17 octobre 2013, a identifié la nécessité de mettre en oeuvre des actions en matière de compétitivité des entreprises dans ce secteur. Un comité stratégique de filière a d'ailleurs été mis en place le 10 mars 2014 afin de proposer des mesures qui contribueront au développement industriel de la filière bois, notamment sur le plan de la compétitivité.

En Ile de France particulièrement, près de 2000 entreprises PME/TPE pour près de 10 000 emplois, selon l'INSEE, ont besoin de former leurs collaborateurs aux nouvelles solutions constructives, et d'investir dans l'innovation. L'interprofession FRANCÎLBOIS, est invitée par la filière à assurer l'amorçage des deux premières actions. L'institut technologique de la filière, le FCBA, souhaite également apporter, son soutien aux professionnels de notre région, dans le domaine du transfert de technologies (action D3).

Porteur de Projet	Amorçage : FRANCÎLBOIS Déploiement : porteur à identifier
Action D1	Redéployer des actions de formation adaptées aux professionnels du bois de construction en IDF

Objectifs

Apporter un soutien technique aux professionnels du Bois construction en développant des actions de formation ; sensibiliser les jeunes aux métiers de la construction bois.

Descriptif de l'action

Cette action constitue la suite, en région, d'une action nationale intitulée Formation Compétence Emploi, initiée et financée par la DHUP/MEDDE, et dont la réalisation a été confiée à FCBA, CNDB, FBR. France Bois Régions prévoit de s'appuyer sur les interprofessions régionales pour réaliser la Phase 1.

FRANCÎLBOIS souhaite, sans attendre, pouvoir terminer le recensement de l'offre de formations disponibles (initiale et continue) en IDF, autant que ses ressources propres le lui permettent. FRANCÎLBOIS prendrait alors le portage de cette action, pour sa phase 1, celle de l'amorçage.

L'atelier régional n°4 « Compétitivité », animé par FRANCÎLBOIS configurera en son sein un Comité de Pilotage « Formation » ; celui-ci fera alors le point sur l'offre de formation et la demande enregistrée et confiera ensuite le portage des phases 2 et 3 à un nouveau porteur à identifier.

Phase 1 : Diagnostic des formations existantes

- Recenser les modules de formation technique adaptés aux professionnels de la filière Bois Construction et les inscrire sur le site www.metiers-forets-bois.org : mode constructif, financement, réglementation, approche globale d'un chantier construction bois, formation produits et *process*.
- Réaliser une enquête téléphonique pour identifier les besoins des entreprises.

Phase 2 : Ingénierie de programme de formation

- Reprendre, adapter (si nécessaire) voire créer des modules de formations et les proposer aux entreprises dans le cadre de journées de formation, d'ateliers thématiques, de guide pratique
- Créer ou renforcer le "module" bois construction au sein des formations existantes sur le territoire - choisir certaines formations prioritaires : école d'architecture/ingénieur, CFA, ...
- S'appuyer sur « Le guide aménagement et construction durable de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'apprentissage », édité par l'Agenda 21 de la Région IDF avec l'appui de l'ARENE.

Phase 3 : Sensibilisation / Information des jeunes

Aux cours des Rencontres régionales organisées par la DRIAAF, l'ensemble des acteurs ont exprimé le besoin de sensibiliser les étudiants et les scolaires aux métiers de la filière bois. La phase 3 de l'action aura pour but de communiquer auprès de l'ensemble des structures de formation en Région Ile-de-France sur les valeurs du bois dans la construction (cf argumentaire de sensibilisation) : CFA, Lycée technique, IUT, Universités, Ecoles supérieures. On peut envisager la mise au point d'une demi-journée pédagogique, avec participation des professionnels dans les Ecoles.

Contributeurs

Au niveau national : DHUP/MEDE, FBF, FBIE, CODIFAB, FCBA, CNDB, FBR

Au niveau régional : Etat, Région, OPCA-Constructys, Région IDF, FCBA, CCCA-BTP, CODIFAB IDF – CAPEB

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

IDF, CNDB, Programme Praxibat, Oref, Tee, Urcaue, Ekopolis, Universités (architecture), Ecoles d'ingénieurs

Bénéficiaire(s)
Les entreprises de la filière régionale bois construction.

Moyens à mettre en œuvre

	2014	2015	2016
Moyens humains	55 jours homme (Délégué Général et chargé de mission Bois Construction pour la phase1)	A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Moyens de communication		A définir ultérieurement	A définir ultérieurement

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
En Euros	2014 (six mois)	2015	2016
Frais de personnel	55 JH : 25 000	-	-
Autres coûts internes Porteurs de projet	-	-	-
Autre coûts externes • Achats de prestations...	-	-	-
TOTAL DEPENSES	25 000	-	-

RECETTES			
En Euros	2014 (six mois)	2015	2016
Autofinancement Porteur de projet	25 000	-	-
Etat (DIRECCTE) sollicité	-	-	-
Région IDF	-	-	-
Europe	-	-	-
TOTAL RECETTES	25 000	-	-

Calendrier de réalisation

2014 :

- T2 : Recensement de l'offre existante
- T3 : Actualisation et enrichissement du site www.metiers-forets-bois.org
- T3 : Conception du questionnaire à destination des entreprises (pour connaître leurs besoins)
- T3 : Constitution d'un Comité de Pilotage au sein de l'Atelier Régional « Innovation-Formation »
- T3 : Administration du questionnaire / besoins de formation des entreprises
- T4 : Nouveau porteur de l'Action, prend la suite de FRANCÎLBOIS

2015 :

- Lancement d'une nouvelle offre complète

Résultats visés et attendus
Développement des actions de formation, des inscriptions CFA, BTS, Bac Pro

Indicateurs de suivi et modalités
d'évaluation

Nombre de participants aux actions de formation Bois Construction

Nombre de modules de formation proposés

Nombre de structures (lycées, IUT, écoles supérieures,...) ayant fait l'objet d'actions de sensibilisation au bois construction

Fréquentation de visites sur le site www.metiers-forets-bois.com

Porteur de Projet	Amorçage : FRANCÎLBOIS Déploiement : porteur(s) à identifier
Action D2	Trophées de l'innovation

Objectifs

L'objectif est d'accroître la compétitivité des entreprises de la filière (nombreuses et isolées) en agissant sur leur capacité à innover.

L'amorçage de cette action prendra la forme de Trophées annuels de l'Innovation.

Organisés par FRANCÎLBOIS, les Trophées de l'Innovation récompensent les PME et les TPE, de l'amont forestier à l'aval de la filière forêt bois, présentant des innovations dans une ou plusieurs catégories :

1. Procédés, Produits, Design technique
2. Marketing, Communication, Technologies de l'information et de la Communication
3. Innovation Export
4. Innovation Sociale

L'objectif est multiple :

- Promouvoir le bois et les produits à base de bois locaux, auprès des utilisateurs et prescripteurs
- Fédérer les entreprises régionales (projets structurants, ressources humaines)
- Accompagner le développement technique et commercial

Par la suite, le déploiement d'opérations plus pérennes sera étudié et formalisé par un porteur d'action qu'il reste à identifier. La mobilisation des acteurs pour sécuriser la mise en œuvre de cette action sera assurée par FRANCÎLBOIS dans son rôle d'animation.

Descriptif de l'action

Amorçage en année 1 :

FRANCÎLBOIS souhaite lancer dès maintenant une action de mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'une première Edition des Trophées de l'Innovation (Phase1). En suivant la même logique que pour l'action D1 consacrée à la Formation, FRANCÎLBOIS s'appuiera sur l'animation de l'Atelier Régional « Compétitivité des entreprises » pour confier le portage des deux phases suivantes à un nouveau porteur.

Phase 1 : Lancer les « Trophées de l'Innovation » dès 2014 pour créer une dynamique :

- Dossier d'inscription en ligne avant juin 2014 (Règlement, fiches de présentation du projet saisis en ligne par les candidats). Remise des Trophées en fin d'année 2014.
- Communiquer auprès des acteurs de la filière afin de les inciter à participer
- Recueillir les candidatures, valider les dossiers,
- Etre le relais régional d'un prix national (projet national en cours d'étude par la filière nationale)
- Soutenir la dynamique de développement responsable (Responsabilité Sociale et Environnementale RSE) en incluant la RSE dans l'évaluation des dossiers de candidature au « Trophée de l'innovation », soutenir l'innovation par le service (Prix spécial), soutenir l'innovation par le service (Prix spécial), ...

Pistes de travail pour les années suivantes :

Phase 2 : Réfléchir à la mise en place d'un projet de création d'un produit (profilé), bardage spécifique Ile-de-France via un appel à projets (chêne, châtaigner traités thermiquement, marque collective à mettre en œuvre sur IDF, ...) :

- Etude d'opportunité.

- Lancement d'un concours de design pour définir un bardage spécifique à l'Ile-de-France
- Mettre en place des projets pilotes (notamment ITE).

Phase 3 : Créer des partenariats interrégionaux avec des interprofessions régionales (via le réseau France Bois Régions) et l'Europe (programme 3S : *Smart Specialization Strategy*) sur la thématique de l'innovation bois.

Principaux Contributeurs

CCIP-IDF, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et d'Ile-de-France n'a pas à ce jour d'action concertée avec les organismes de la filière ; les trophées de l'innovation ont besoin de l'aide des services de la CCIP (fichiers des entreprises, supports de communication, ...)

CFI, ARD, LDD (Lieu Du Design), le Centre Francilien de l'Innovation et l'Agence Régionale de Développement, se sont engagés à soutenir les Trophées de l'Innovation (Mise en place d'un Comité Technique et d'un Jury ; Faire bénéficier les lauréats d'un accompagnement personnalisé, type autodiagnostic, accompagnement à l'export, ...)

FCBA, CNDB, l'apport de ces deux « centres de ressources » de la filière nationale est acquis.

UNIFA, l'Union nationale des industriels français de l'ameublement n'a pas de représentation Ile-de-France, pas de fichier régional ; un groupement Ile-de-France initié par FRANCÎLBOIS pourrait voir le jour, à la faveur de la création des Trophées de l'Innovation.

CERVIA, le Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire apportera son savoir-faire en matière de concours à l'innovation.

Bénéficiaires

Toutes les entreprises de la filière de l'amont à l'aval, quelle que soit leur taille, qui ont innové de leur propre initiative.

Moyens à mettre en œuvre

	2014	2015	2016
Moyens humains	½ ETP, en amorçage	-	-
Moyens de communication	-	-	-
Autres moyens	-	-	-

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
	2014	2015	2016
Frais de personnel	25 000	-	-
Autres coûts internes	-	-	-
Porteurs de projet			
Autres coûts externes	-	-	-
TOTAL DEPENSES	25 000	-	-

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Autofinancement	25000	-	-
Etat, DIRECCTE	En discussion	-	-
Région IDF	-	-	-
CCIP-IDF	En discussion	-	-
Europe		-	-
TOTAL RECETTES	25000	-	-

Périodes concernées par la réalisation

Une première édition des Trophées dès 2014

Périodes concernées par la réalisation

2014 • 2015 • 2016

Résultats visés et attendus

Il s'agit, dès l'amorçage de l'action, de mobiliser, par l'exemple, l'ensemble des entreprises de la filière sur l'enjeu que représente l'innovation pour leur propre compétitivité. Il s'agira ensuite d'accompagner les entreprises qui le demandent sur les chemins de l'innovation.

**Indicateurs de suivi
et modalités d'évaluation**

Nombre de projets innovants candidats, puis nominés
Nombre de participants à l'appel à projet

Porteur de Projet	Institut Technologique FCBA
Action D3	Développer le transfert de technologie pour les entreprises de la filière bois et de l'ameublement en région Ile-de-France

Objectifs

L'objectif du projet est de mettre en place des actions pour faire connaître et diffuser les résultats :

- des projets de R&D réalisés dans le domaine du bois, notamment par les acteurs régionaux (Ecoles, Universités, Centre Technique,...),
- des innovations en matière de *process* et de produits,
- ainsi que des bonnes pratiques identifiées sur le terrain (projets exemplaires).

Pour la construction, ces actions concerneront aussi bien le neuf que la rénovation – notamment énergétique – qui est promise à un développement important.

Descriptif de l'action

1. Réaliser une veille technologique au niveau national et international. Cette veille sera axée sur l'innovation dans les produits de construction à base de bois et les systèmes constructifs faisant appel au bois ou à la mixité des matériaux. Elle recensera en particulier des constructions exemplaires et des innovations rapidement transférables aux entreprises.

Les résultats de cette veille, à fréquence mensuelle, peuvent être mis à disposition sous forme d'une édition papier (newsletter) et sous forme électronique. Les supports sont à définir et mettre en place avec l'interprofession FRANCÎLBOIS dans le cadre des outils de communication qui seront retenus dans l'action A2.

2. Accompagner les entreprises vers la performance et l'innovation. Cette action serait menée en partenariat avec le Centre Francilien de l'Innovation (CFI-ARD). Celui-ci se propose d'intervenir dans la prospection et l'accompagnement des entreprises de plus de 20 salariés, au travers du programme « Paris – Région – Entreprise ». L'objectif général est d'accompagner les entreprises dans l'innovation sous toutes ses formes (innovation incrémentale ou de rupture, sur les produits, process, l'organisation,...), permettant un gain de productivité ou un gain de performance des produits en lien avec les évolutions du marché. L'action serait menée de la manière suivante :

- CFI-ARD et FCBA constituent un fichier des entreprises de plus de 20 salariés en croissance et potentiellement intéressées par l'innovation,
- CFI-ARD mène une action de prospection auprès de ces entreprises pour évaluer leurs besoins en matière de développement, leurs souhaits d'innovation et/ou de positionnement sur de nouveaux marchés. Il transmet à FCBA les prospects qui expriment des besoins en matière d'innovation dans les *process* de fabrication ou les produits commercialisés.
- FCBA dépêche un spécialiste pour travailler avec l'entreprise sur le projet d'innovation, CFI-ARD accompagnant le projet par l'orientation vers les financements publics ou privés adaptés au besoin.

Pour les entreprises de moins de 20 salariés qui sont très nombreuses en région Ile-de-France, une information sur les possibilités d'accompagnement à l'innovation sera faite au moyen des outils de communication qui seront mis en place par l'interprofession. FCBA répondra aux sollicitations des entreprises qui feront une demande d'accompagnement sur un projet d'innovation, sans prospection préalable.

3. Organiser des Journées Techniques (une par an minimum) à destination des entreprises, sur des sujets qui font l'objet de programmes de R&D dans la construction bois (acoustique, thermique, conception des menuiseries bois, ...) et pour lesquels un manque d'information a été identifié. Cette sous-action est liée à l'action C1.

Ces journées auront pour objectif de faire un état des lieux des évolutions et acquis scientifiques dans les domaines identifiés afin d'inciter les entreprises à innover. Les entreprises intéressées pourront alors demander un accompagnement via le CFI-ARD et FCBA (cf. point précédent, également lien avec action D2).

4. Préparer un appel à projet en vue de constituer un réseau de démonstrateurs : l'appel à projets portera sur la réhabilitation de bâtiments (petit collectif) avec mise en œuvre de solutions techniques à base de bois. Il s'agira dans un premier temps de rédiger le référentiel technique adapté aux conditions régionales, notamment en ce qui concerne l'utilisation de feuillus. Ce référentiel servira de support pour un appel à projets qui pourra faire l'objet d'un financement spécifique de la région Ile-de-France. Cette action est à mettre en relation avec la 3^{ème} phase de l'action C3 (concours d'idée).

Les bâtiments construits par la suite serviront à alimenter un catalogue de solutions accessible par internet (cf point 1), et constitueront un réseau de démonstrateurs qui sera le support d'actions de communication et de formation.

5. Valoriser le tout nouveau « Living Lab » du site FCBA de Champs-sur-Marne, consacré à l'habitat durable et aux espaces de vie. Par le recours à la réalité virtuelle, il permettra de mieux connaître les attentes et les besoins des utilisateurs actuels et futurs, et de tester ainsi de nouveaux produits ou services, notamment dans le domaine de l'agencement et de l'ameublement. L'objectif de l'action est de mettre à disposition des entreprises intéressées le matériel du Living Lab, de les former à son utilisation et de les accompagner dans leurs projets d'innovation.

Principaux Contributeurs

- **CNDB** : promotion des actions de transfert, identification des bonnes pratiques, démonstrateur,
- **Ecole des Ponts, Université Paris-Est, CSTB** : mise à disposition de résultats en matière de R&D, interventions dans les journées techniques (action 3),
- **CFI-ARD** : prospection des entreprises en croissance et innovantes (action 2)
- **FCBA** : ensemble des actions et plus particulièrement l'accompagnement des entreprises, le Living Lab, la veille, la diffusion de R et D...

Bénéficiaire(s)

Entreprises de la construction bois et de l'ameublement de la région Ile-de-France

Moyens à mettre en œuvre

L'institut Technologique FCBA mettra à disposition les compétences de son service de veille et de ses ingénieurs spécialisés dans le domaine du bois construction, ce qui pourrait représenter l'équivalent de 1 équivalent temps plein par an. Par ailleurs, il mettra également en œuvre ses équipements de laboratoire pour la partie ameublement, qui seront installés sur le site de Champs-sur-Marne.

Certaines actions pourront faire appel à des moyens mis à disposition au travers de projets nationaux. On peut citer ici le projet d'immeuble de grande hauteur en bois (un des 34 plans industriels) ou le projet « ARBRE » piloté par la Fédération Française du Bâtiment qui s'intéresse à la réhabilitation en bois. Dans ce cas, les financements régionaux seront complémentaires de financements nationaux.

PASS'Filières Forêt-Bois Ile de France
Plan d'action 2014-2017

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			
	2014 (à partir de juillet)	2015	2016
Frais de personnel			
• Veille technologique	15HJ, soit : 10 000	40 HJ, soit : 26 200	75 HJ, soit : 26 200
• Accompagnement des E		50 HJ, soit : 33 500	50 000
• Journées techniques	12 000	12 000	12 000
• Démonstrateurs		17 200	17 200
• Living Lab		16 500	31 000
Autres coûts internes			
• Veille technologique		5 000	5 000
• Accompagnement des E	-	-	-
• journées techniques	Locations, CNDB: 18 000	18 000	18 000
• Démonstrateurs		Nobatek : 2 400	Nobatek : 2 400
TOTAL DEPENSES	-	-	-

RECETTES			
En Euros	2014	2015	2016
Veille technologique			
• région IDF	3 000	9 360	9 360
• autofinancement	7 000	12 480	12 480
• participations entreprises		9 360	9 360
Accompagnement des E			
• région IDF	-	10 050	15 000
• DIRECCTE (sollicitée)	-	16 750	25 000
• autofinancement	-	6 700	10 000
Journées techniques			
• inscriptions	9 000	12 000	12 000
• région IDF	9 000	9 000	9 000
• autofinancement	12 000	9 000	9 000
Démonstrateurs			
• région IDF	-	5 880	6 030
• ADEME (sollicitée)	-	9 800	10 050
• autofinancement	-	3 920	4 020
Living Lab			
• région IDF	-	4 950	9 300
• DIRECCTE (sollicitée)	-	3 300	6 200
• participations entreprises	-	8 250	15 500
TOTAL RECETTES	-	-	-

Calendrier de réalisation

2014 :	→ Veille technologique et premières Journées techniques
2015 :	→ Accompagnement
Fin 2015:	→ Démonstrateurs
	→ Living Lab

Résultats visés et attendus

L'innovation est un levier de croissance et de productivité pour les entreprises. L'appropriation par les entreprises de la filière bois d'Ile-de-France des résultats de la recherche et la diffusion d'une culture de l'innovation dans leurs équipes doivent permettre leur développement dans un marché porteur (cas du bois dans la construction) ou faciliter leur reconquête de parts de marché via des produits qui se différencient de la concurrence (cas de l'ameublement).

Indicateurs de suivi et modalités d'évaluation

1. Nombre d'entreprises abonnées à la veille technologique
2. Nombre d'entreprises visitées / an (rapport d'audit)
3. Nombre d'entreprises participant aux journées techniques
4. Nombre de démonstrateurs construits
5. Nombre d'entreprises ayant fait appel au Living Lab